



Direction régionale des affaires  
culturelles d'Île de France

Unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine de  
l'Essonne

Affaire suivie par  
Alain Luciani

Référence

Préfecture de l'Essonne, tour B,  
Boulevard de France  
91 000 Évry cedex

Téléphone : 01 69 91 95 22

La cheffe de l'UDAP de l'Essonne

à

Monsieur le Maire

Mairie – 34bis, avenue du 8 mai 1945  
91100 Villabé

Évry, le 11 mai 2018

**Objet** : Avis sur le règlement local de publicité arrêté de Villabé

**PJ** :

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de règlement local de publicité de votre commune arrêté par délibération du conseil municipal du 16 mars 2018. Après avoir étudié attentivement les pièces du dossier, je vous informe que j'émet un avis favorable à ce règlement local de publicité.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

L'architecte des bâtiments de France  
Cheffe de l'UDAP de l'Essonne

Catherine JOANNY



Le président

25 JUIN 2018

110  
18/18

Monsieur Karl DIRAT  
Maire  
Hôtel de Ville  
34 bis avenue du 8 Mai 1945  
91100 VILLABÉ

*Direction des Territoires  
Pôle Commerce  
01 60 79 90 13*

N./Réf. : 2018-124/JLI/mbo

Evry, le 14 juin 2018

Monsieur le Maire,

Nous avons examiné attentivement le projet de révision du règlement local de publicité arrêté par le conseil municipal du 16 mars 2018 et que nous avons reçu le 5 avril 2018 pour avis.

Votre projet de règlement local de publicité prévoit d'intégrer le contexte réglementaire qui a évolué depuis la loi ENE de 2010 et de préserver le besoin de visibilité des activités économiques, tout en sauvegardant l'environnement et le patrimoine de la commune de Villabé.

Après étude de votre diagnostic, forcé de constater que les infractions au titre du code de l'environnement sont nombreuses et qu'en outre, la zone d'activités constitue le lieu principal de relevée des irrégularités au niveau des dispositifs de publicités et de pré-enseignes.

Au regard de cette situation, nous souscrivons aux objectifs que vous avez fixés afin d'améliorer le cadre de vie global, notamment sur la question des cônes de vue paysagers à préserver et des monuments à protéger, à savoir l'église, la mairie ou encore le lavoir situé rue Gabriel Péri.

La commune de Villabé présente un patrimoine naturel et bâti qu'il convient de préserver et la mise en application des orientations prévues dans votre projet de règlement local de publicité y participera grandement. Je me permets donc de vous interpeler sur la nécessité de mettre en place une stratégie de régulation claire pour poursuivre les orientations que vous vous êtes fixées :

- réglementer les enseignes dans le centre-ville,
- réglementer strictement les publicités et les pré-enseignes dans et autour du centre-ville pour valoriser la qualité paysagère de la commune,
- encadrer les enseignes dans les zones d'activités,
- limiter l'impact de la publicité et des pré-enseignes en renforçant la règle de densité publicitaire.



Compte tenu de ces éléments, la CCI Essonne émet donc un avis favorable à ce nouveau projet de règlement local de publicité.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Emmanuel MILLER

220

06 AOUT 2018

40/kw

Monsieur Karl DIRAT  
Mairie de Villabé  
34 bis, avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABE

Lisses, le 31 juillet 2018

*Service Urbanisme et Foncier*

*Nos Réf : TLN/DFy/ADe/SDI - 240/2018*

*Affaire suivie par : Madame Samia DJIBLI*

*Responsable du service Urbanisme et Foncier*

*Objet : avis sur l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité*

Monsieur le Maire,

Cher Karl

Par courrier en date du 4 avril 2018, vous m'informez que le conseil Municipal de Villabé a arrêté le projet du Règlement Local de Publicité.

Par la présente, j'émet un avis favorable sur l'arrêt du projet du RLP et le bilan de concertation de la ville de Villabé, avec le souhait que nos RLP respectifs soient harmonisés au niveau du périmètre de la ZAC du Clos aux Pois.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Aucun



**Thierry LAFON**  
Maire de Lisses



Paris, le 15 juin 2018

Par mail : [louviot@mairie-villabe.fr](mailto:louviot@mairie-villabe.fr)

Mairie de Villabé  
34 bis, avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABE

Objet : Projet de règlement local de publicité  
Dossier suivi par madame Lydia Louviot

Monsieur le maire

Suite à votre lettre recommandée du 7 septembre 2017, notre association a étudié votre projet de règlement local de publicité et demande à être informée de l'enquête publique.

Nous vous demandons également d'ajouter sur le site de la ville les éléments complets du dossier quand celui-ci sera finalisé, et notamment l'avis de la CDNPS et des personnes publiques associées.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le maire, en l'expression nos sentiments distingués.

cc  
Alexandre Gady, président,

Claude ROSSINELLI  
Responsable groupe publicité  
T. 06 37 37 48 44  
[clauderossinelli@sitesetmonuments.org](mailto:clauderossinelli@sitesetmonuments.org)